

**Réunion du Conseil de la MRC, Pointe-à-la-Croix, le mercredi
6 octobre 2021, 20 h 00**

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, maire de St-Alexis-de-Matapédia
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Christian LeBlanc, maire de Maria
M. Lucien Leblanc, représentant de Ristigouche-Partie-Sud-Est
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présent :

M. David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;

**2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC
du 8 septembre 2021;**

3. Rapports financiers :

3.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
3.1.1 Adoption du rapport financier au 31 août 2021 et des déboursés
pour les mois de juillet et août 2021;

4. États financiers comparatifs au 31 août 2020;

5. États financiers prévisionnels au 31 décembre 2021;

**6 Adoption du règlement relatif aux pouvoirs et obligations du di-
recteur général et au secrétaire-trésorier;**

**7. Fonds d'engagement social éolien (FES) - recommandations du
comité d'analyse :**

7.1 Boralex;

7.2 Innergex;

8. Fonds de Vitalisation :

8.1 Addenda au cadre de Vitalisation;

8.2 Recommandations du comité d'analyse;

9. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du PSMMPI;

10. Réseau de protection animale Baie-des-Chaleurs (RPABDC) – Résolution de dépôt Volet 4 – Intermunicipal;

11. Approbations de contrat :

11.1 Offre de services Daniel Leblanc / tarif préférentiel;

11.2 Offre de services Signature Innovation;

11.3 Modification du budget Fonds de soutien aux entreprises;

12. Développement économique MEI-AEQ – Addenda;

13. Adoption de la Politique de dons et commandites de la MRC Avignon;

14. Correspondance;

15. Période de questions;

16. Levée de l'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour Conseil 6 octobre 2021. 2 pages.*

Il est PROPOSÉ par : M. Yvan St-Pierre
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-448

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA MRC DU 8 SEPTEMBRE 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *PV Conseil 8 septembre 2021. 26 pages.*

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-449

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil de la MRC du 8 septembre 2021.

3. RAPPORTS FINANCIERS MRC

3.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

3.1.1 Adoption du rapport financier au 31 août 2021 et des déboursés pour les mois de juillet et août 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapports financiers au 31 août 2021*. Date N/D. 46 pages.

CMRC-2021-10-06-450

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

D'adopter le rapport financier au 31 août 2021 et des déboursés pour les mois de juillet et août 2021.

4. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER COMPARATIF AU 31 AOÛT 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Annexes – États financiers comparatifs au 31 août 2021*. Date N/D. 18 pages.

5. ÉTATS FINANCIERS PRÉVISIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Prévisions au 31 décembre 2021*. Date N/D. 4 pages.

CMRC-2021-10-06-451

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

D'adopter les états financiers prévisionnels au 31 décembre 2021.

ORIGINAL : Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Règlement n° 2021-003 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT que conformément au Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), la MRC a à son emploi un directeur général et secrétaire-trésorier qui en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du Conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration de la MRC et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général à l'article 212 de ce code ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ainsi que de déléguer à ce dernier le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé tel que prévu à l'article 165 du code sous réserve d'indication particulière;

CONSIDÉRANT que le Conseil a émis le souhait que le directeur général de la MRC ait la pleine latitude de gérer les ressources humaines de ladite MRC tout en faisant état à chaque conseil de cette gestion et en faisant approuvé ses décisions et actions;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté un avis de motion et un projet de règlement lors de la séance régulière du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-452

Que le Conseil de la MRC Avignon adopte le Règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier;

Que le présent règlement soit édicté comme suit :

Règlement n° 2021-003 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT que conformément au Code municipal du Québec (chapitre C-27.1), la MRC a à son emploi un directeur général et secrétaire-trésorier qui en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT que sous l'autorité du Conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier est responsable de l'administration de la MRC et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général à l'article 212 de ce code ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT que le Conseil désire déléguer au directeur général, en vertu de l'article 165.1 du Code municipal, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé et d'autoriser la dépense associée à cette embauche selon les balises dudit article;

Le Conseil de la MRC décrète ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Il est ajouté aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la MRC ceux prévus aux deuxième et troisième alinéas de l'article 113 de la Loi sur les cités et villes, comme suit décrits :

1° Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, sauf sur le vérificateur général qui relève directement du conseil. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la loi;

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête.

3. Il est ajouté aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la MRC ceux prévus aux paragraphes 2°, 5° à 8° de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes au lieu de ceux prévus aux paragraphes 2°, 5° et 6° de l'article 212 du Code municipal du Québec, en les adaptant à la MRC.

Ces pouvoirs et obligations sont plus amplement décrits comme suit :

1° il assure les communications entre le conseil, le comité exécutif et les commissions, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, d'autre part; à cette fin, il a accès à tous les documents de la municipalité et il peut obliger tout fonctionnaire ou employé à lui fournir tout document ou renseignement, sauf si celui-ci est, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière;

2° il prépare le budget et le programme d'immobilisations de la municipalité et les plans, les programmes et les projets destinés à assurer son bon fonctionnement, avec la collaboration des directeurs de services et des autres fonctionnaires ou employés de la municipalité;

3° il examine les plaintes et les réclamations contre la municipalité;

4° il étudie les projets de règlement de la municipalité;

5° il soumet au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, les budgets, les programmes d'immobilisations, les plans, les programmes et les projets qu'il a préparés ainsi que ses observations et ses recommandations concernant les plaintes, les réclamations et les projets de règlements qu'il a étudiés;

6° il fait rapport au conseil, au comité exécutif ou à une commission, selon le cas, sur tout sujet qu'il croit devoir porter à sa connaissance en vue de la saine administration des deniers publics, du

progrès de la municipalité et du bien-être des citoyens, pourvu que ce rapport ne soit pas, de l'avis du directeur du service de police, de nature à révéler le contenu d'un dossier concernant une enquête policière; s'il le juge à propos, il verse ses propres conclusions au dossier sur tout sujet soumis au conseil, au comité exécutif ou à une commission;

7° il assiste aux séances du conseil, du comité exécutif et des commissions et, avec la permission du président de la séance, il donne son avis et présente ses recommandations sur les sujets discutés, sans avoir le droit de vote;

8° sous réserve des pouvoirs du maire, il veille à l'exécution des règlements de la municipalité et des décisions du conseil, et notamment il veille à l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

4. Le Conseil délègue et ajoute aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la MRC, en vertu de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, celui d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et fixer son traitement selon les conditions suivantes :

1° des crédits sont disponibles à cette fin;

2° La liste des personnes engagées en vertu de ce pouvoir est déposée lors d'une séance du conseil qui suit l'engagement;

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et remplace tout règlement similaire antérieur.

◆ **Livre des règlements**

7. FONDS D'ENGAGEMENT SOCIAL ÉOLIEN (FES) – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SUIVI

7.1 Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Boralex – recommandation du comité d'analyse*. 6 octobre 2021. 1 page.

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-453

Que la MRC Avignon adopte la recommandation du comité d'analyse Boralex en référence au document déposé.

ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de développement
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

7.2 Innergex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Innergex – recommandation du comité d'analyse*.
6 octobre 2021. 1 page.

CMRC-2021-10-06-454

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte la recommandation du comité d'analyse Innergex en référence au document déposé.

ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de développement
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative

8. FONDS DE VITALISATION

8.1 Addenda au cadre de Vitalisation

Le point est reporté à une rencontre ultérieure du Conseil.

8.2 Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Fonds de Vitalisation – recommandations du comité d'analyse*. 6 octobre 2021. 1 page

Résolution n° CMRC-2021-10-06-455 concernant l'approbation des recommandations du Fonds de Vitalisation

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a signé une entente de Vitalisation dans le cadre du volet 4 du Fonds régions ruralité;

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a adopté un Cadre de Vitalisation et mis en place un comité spécifique pour analyser et recommander les projets;

CONSIDÉRANT que 2 projets ont été déposés en date du 6 octobre 2021 et que ceux-ci ont été évalués par le comité :

- 1) Projet « La Maison Maguire pour personnes handicapées – 75 063,79 \$ »;
- 2) Projet « Productions Rêver en Couleurs – 10 011,42 \$ ».

CONSIDÉRANT que le comité recommande les deux projets analysés;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Steven Parent
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-455

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse du Fonds de Vitalisation en référence au document déposé.

ORIGINAUX :

M. Claude Cyr, agent de développement
Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DANS LE CADRE DU PSMMPI

Résolution n° CMRC-2021-10-06-456 concernant le Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du PSMMPI

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon dépose une demande d'aide financière au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) dans le sous-volet 1a : Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre la possibilité de conclure une entente sur 3 ans;

CONSIDÉRANT que les besoins estimés de mise en œuvre du programme sont d'une hauteur de 85 000\$ par année;

CONSIDÉRANT les importants délais et la date de dépôt de projet en pleine période électorale et considérant donc que des ajustements mineurs pourraient être apportés au PARP à la suite de son adoption selon les discussions à venir avec le MCC;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-456

Que la MRC Avignon adopte le Programme d'aide à la restauration patrimoniale (PARP);

Que la MRC Avignon conclue une entente sur trois (3) ans avec le MCC dans le cadre du PSMMPI pour le financement d'interventions admissibles dans le cadre du PARP;

Que la MRC Avignon engage le montant de 25 500 \$ (30 % des besoins estimés) par année pendant trois (3) ans pour le financement du PARP;

Que M. David Bourdages, directeur général, soit nommé responsable du suivi de ce dossier auprès du ministère de la Culture et des Communications et qu'il soit autorisé :

- À apporter des ajustements mineurs au PARP sur recommandation du MCC au besoin;
- À signer tout document relatif à ce dossier.

ORIGINAUX :

**Mme Aude Buévoz, agente de développement
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration**

10. RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE DE LA BAIE-DES-CHALEURS (RPABDC)

Résolution n° CMRC-2021-10-06-457 concernant le Réseau de protection animale de la Baie-des-Chaleurs (RPABDC)

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a pris connaissance du guide concernant le Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure désirent présenter un projet de partage de ressource en Gestion des enjeux animaliers dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE

CMRC-2021-10-06-457

Il est PROPOSÉ par : M. Pascal Bujold
et résolu unanimement

Que :

Le Conseil de la MRC Avignon s'engage à participer au projet de partage de ressource en Gestion des enjeux animaliers avec les municipalités de son territoire et à être le gestionnaire de cette ressource;

Le Conseil accepte que la MRC Avignon agisse à titre d'organisme responsable du projet;

Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 du FRR - Soutien à la coopération intermunicipale;

Le Conseil autorise David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à ce dossier.

ORIGINAUX :

Mme Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. APPROBATIONS DE CONTRAT

11.1 Offre de services Daniel Leblanc / tarif préférentiel

Résolution n° CMRC-2021-10-06-458 concernant l'approbation de l'offre de services de Daniel Leblanc, CPA, CA

CONSIDÉRANT le nombre très élevé de dossiers en attente au département de développement économique;

CONSIDÉRANT le besoin de ressources spécialisées pouvant apporter un soutien rapide et efficace en développement économique, en attendant l'embauche des 2 agents prévus au Plan d'intégration et d'attribution des ressources (PIAR) de la MRC Avignon dans le cadre de la mise en application d'Accès entreprise Québec (AEQ);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-458

D'accepter l'offre de Daniel Leblanc en ce qui concerne une banque d'heures de consultant (honoraires professionnels) pour le service de développement économique et de couvrir les frais à même le budget d'honoraires professionnels financés par les fonds AEQ.

ORIGINAUX :

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.2 Offre de services Signature Innovation

Résolution n° CMRC-2021-10-06-459 concernant l'approbation de l'offre de services Signature Innovation d'ID Territoires

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offre réalisé et qu'après analyse l'offre de services d'ID Territoires correspond au mandat que souhaite octroyer la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les fonds obtenus du MAMH dans le cadre du FRR volet 3 de 40 000 \$ afin de couvrir les honoraires professionnels liés à un

mandat d'identification du projet Signature Innovation et en planifier la réalisation;

EN CONSÉQUENCE

CMRC-2021-10-06-459

Il est PROPOSÉ par : M. Guy Richard
et résolu unanimement

De retenir et approuver l'offre de service d'ID Territoires datée du 31 août 2021 au montant de 30 375 \$ plus les taxes applicables et de couvrir ces frais avec les fonds reçus du MAMH dans le cadre du FRR volet 3.

ORIGINAUX :

Mme Nancy Gauvin, adjointe administrative
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11.3 Modification du budget Fonds de soutien aux entreprises

Résolution n° CMRC-2021-10-06-460 concernant la modification du budget Fonds de soutien aux entreprises

CONSIDÉRANT le nombre élevé de demandes de clients en développement économique;

CONSIDÉRANT l'éventualité que certaines enveloppes prévues dans des projets de la MRC ne soient pas entièrement dépensées au 31 décembre;

CONSIDÉRANT l'importance du soutien aux entreprises et les orientations du Conseil;

CONSIDÉRANT la situation particulière imposée par la pandémie;

EN CONSÉQUENCE

CMRC-2021-10-06-460

Il est PROPOSÉ par : M. Lucien Leblanc
et résolu unanimement

D'augmenter le Fonds de soutien aux entreprises de 90 000 \$ en réaffectant 25 000 \$ du budget de révision du schéma de couverture de risques 2021, 25 500 \$ du projet en patrimoine immobilier 2021 et 39 500 \$ du budget en tourisme;

Que lors du dernier trimestre de chaque année, les conseillères aux entreprises soient autorisées à analyser et à présenter au CIC pour acceptation des dossiers de demandes d'aide financière sous réserve de la disponibilité des fonds; ceux-ci pouvant provenir des fonds préala-

blement prévus à cette fin OU des sommes inutilisées par d'autres projets ou programmes de la MRC Avignon OU des sommes reportées à l'année financière suivante, et ce, avec l'analyse de la coordonnatrice à l'administration et avec l'aval de la direction générale.

ORIGINAUX :

Mme Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MEI-AEQ – ADDENDA

Document déposé :

MEI. *Avenant-1 à la convention d'aide financière MEI-MRC*. Date N/D.
3 pages.

Résolution n° CMRC-2021-10-06-461 relativement à l'autorisation de signature de l'avenant 1 à la convention d'aide financière conclue entre le MEI et la MRC Avignon dans le cadre du programme Réseau Accès entreprise Québec

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière conclue entre le MEI et la MRC Avignon dans le cadre du programme Réseau Accès entreprise Québec signée en février 2021;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées suite aux interventions des fédérations et représentants liés à la MRC permettent de sauvegarder les fonds reçus en étalant leur utilisation jusqu'en 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2021-10-06-461

Que la MRC Avignon autorise le préfet, M. Mathieu Lapointe, à signer l'avenant 1 à la convention d'aide financière conclue entre le MEI et la MRC Avignon dans le cadre du programme Réseau Accès entreprise Québec.

ORIGINAL : Ministère de l'Économie et de l'Innovation, M. Mario W. Limoges, sous-ministre adjoint à l'entrepreneuriat et à la compétitivité des entreprises et des régions

c. c.

Mme Sarah Gonthier, conseillère aux entreprises
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES DE LA MRC AVIGNON

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Politique de dons et commandites MRC Avignon*. 27 septembre 2021. 7 pages.

Résolution n° CMRC-2021-10-06-462 concernant l'adoption de la Politique de dons et commandites de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon n'a actuellement pas de politique en ce qui concerne l'attribution de dons et commandites;

CONSIDÉRANT que la politique présentée permet un cadre de référence dans l'attribution de dons et commandites de manière juste et équitable et qu'elle reflète les valeurs de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE

CMRC-2021-10-06-462

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC Avignon adopte la Politique de dons et commandites et mandate monsieur David Bourdages, directeur général et secrétaire-trésorier afin de la mettre en œuvre.

ORIGINAUX :

M. Claude Cyr, agent de développement
Mme Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

14. CORRESPONDANCE

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Correspondance*. Date N/D. 9 pages.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CMRC-2021-10-06-463

Il est PROPOSÉ par : M. Christian LeBlanc
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

Le directeur général et secrétaire-
trésorier,

Mathieu Lapointe

David Bourdages